

**CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2023**

**COMPTE-RENDU**

***L'an deux mille vingt-trois,***

***Le jeudi 25 mai à vingt heures trente***

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 17/05/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Alexandre RAMBAUD.

Mme SAUVETRE Cécile a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 20 AVRIL 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

**Présentation du PNR** (Parc Naturel Régional de Gâtine poitevine) par le maire de Ménigoute, Didier GAILLARD (Président du Pays de Gâtine) et Camille BEVILLON directrice adjointe

Ce projet porté par des élus locaux a pour seule ambition de devenir un Parc Naturel Régional avec un LABEL.

Il va regrouper 84 communes du Pays de Gâtine dont Largeasse, Neuvy-Bouin, Clessé, Trayes, l'Absie et Saint Paul en Gâtine.

1° -

**N° 2023-024 Modification, numérotation et création des voies communales**

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et lieux-dits. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de lieux-dits, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter l'intervention des services d'urgence et de secours (pompiers, police, service hospitalier...), l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement des réseaux FTTH, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire de Largeasse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Conformément à la cartographie présentée lors de la réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le Maire :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune ;
- **APPROUVE** la dénomination attribuée aux voies communales telle que présentée ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

#### 2° - Travaux voirie : rue des Tilleuls et rue Jouffrault

Thomas nous indique qu'il y a des travaux de voirie et notamment d'enrobé à refaire ainsi qu'un piège à eau à mettre en place pour la rue des Tilleuls et la rue Jouffrault. Nous n'avons reçu que deux devis de l'entreprise Charrier. Nous sommes dans l'attente d'autres devis de l'entreprise Jourdain.

Le Conseil Municipal décide d'accorder encore quelques jours à l'entreprise Jourdain pour nous trans mettre ces devis ce qui permettra d'avoir un comparatif de tarif.

#### 3° - Lotissement Les Genêts : vente parcelle

Trois parcelles sont déjà réservées mais nous sommes dans l'attente des nouvelles références cadastrales pour pouvoir entériner ces ventes.

L'entreprise Alpha Géomètre qui a procédé au bornage des parcelles fin janvier doit reprendre contact avec la mairie afin de nous tenir informé.

#### 4° - Point MAM

Les travaux de terrassement sont commencés, le marquage et les cabanes de chantiers sont arrivées.

Mmes BODIN Christelle et BOISSONNEAU Karine ont visité samedi 20 mai la Mam de Courlay. Travaux de rénovation sur une maison existante. Il y a 4 assistantes maternelles, 4 chambres. Elle se trouve dans un bourg au fond d'une allée. Le loyer est de 440 € par mois.

#### 5° - Fête communale du vendredi 7 juillet 2023 à 20h

Mr Julien BONNET nous indique que le groupe GPS animera la fête communale.

Pour ce qui concerne le menu, la Table de Fred a fait trois propositions.

- menu à 11€ poulet basquaise, riz.
- menu à 12€ moules, frites (beaucoup de déchets plastiques et coquilles)
- menu à 13€ joue de bœuf, frites. (menu de l'année dernière)

Après, réflexion, le choix se porte sur le menu à 11€ poulet basquaise, riz.

Il faudra rajouter sur l'invitation d'apporter verre

#### 6° - Eglise rénovation toiture-couverture

Mme SAUVETRE Cécile et Mr Jean-Jacques GROLLEAU sont allé voir les dégâts dans l'église. Il y avait une marre d'eau devant l'autel qui viendrait de la porte. Il y a aussi de nombreuses infiltrations dans l'église. Mme SAUVETRE a demandé à Loïc DESOBEAUX afin de monter sur le toit pour voir plus précisément mais l'accès y est difficile.

7° - Questions diverses

- ERCO reprise FRIGO : le frigo de la salle des associations est mort (frigo bac). Erco est venu voir hier. Erco serait intéressé pour racheter le surgélateur acheté il y a 3 ans ainsi que la vitrine réfrigérée achetée pour Lollote. Nous attendons un devis pour une armoire neuve de 1400 litres (ou matériel d'occasion prêté lors de manifestation donc quasi neuf).

La secrétaire de séance

Cécile SAUVETRE



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

